

# Le

Mensuel  
d'informations  
locales  
et municipales  
de Domont

# Domontois



Retrouvez toutes les informations sur le site internet : [www.domont.fr](http://www.domont.fr) et sur la page : Ville de Domont

N° 267 - avril 2021

## SOMMAIRE

### > Actualités

Le Domont  
Athlétisme fait la  
course contre les  
déchets en forêt



Page 4

### > Actualités

La forêt de  
Montmorency  
en crise



Page 5

### > Actualités

À l'école, des  
protocoles stricts  
pour la sécurité des  
enfants



Page 6

## Budget 2021

### UN BUDGET DE DÉBUT DE MANDAT, DIMENSIONNÉ POUR LA REPRISE



Pages 2 et 3

## TEMPS FORTS

Depuis le lundi 22 mars

### PLU : Un nouveau projet de ville pour Domont

Venez découvrir l'exposition de la révision générale  
du Plan Local d'Urbanisme de Domont, mise en  
place dans le cadre de la phase de concertation.

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal  
Horaires : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Renseignements : ☎ 01 39 35 55 00



Samedi 8 mai

### Commémoration du 8 mai 1945

Les associations d'Anciens Combattants et la  
municipalité célébreront le 76<sup>e</sup> anniversaire de la  
victoire du 8 mai 1945.

Le cortège – en comité restreint en raison de  
la crise sanitaire – traversera le Haut-Domont  
jusqu'au Monument aux Morts de la place de  
Verdun.

Renseignements : ☎ 01 39 35 55 00



## Budget 2021

# Un budget de début de mandat, dimensionné pour la reprise

**Raisonné, raisonnable et ambitieux : le budget 2021 a été voté par le Conseil municipal le 18 mars dernier. La situation financière de la Ville permet cette année d'engager un programme d'investissement qui pose les fondations du projet municipal 2020-2026.**

**Après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire et dans le contexte de la suppression progressive de la taxe d'habitation, la Ville a décidé de réévaluer le taux de la taxe foncière de + 1,64 % après plus de 20 années de stabilité fiscale.**

**Objectif : redimensionner le budget communal pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de services à la population.**



### QUESTIONS À LAURENT GUIDI, ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ AUX FINANCES

« Nos ressources financières doivent être recentrées sur l'essentiel : l'action publique de proximité. »

**Ce budget 2021 a été élaboré et voté dans un contexte très particulier, celui de la crise sanitaire. Quel a été l'impact de cette crise sans précédent sur les finances de la Ville ? Économies ou dépenses supplémentaires ?**

Ni l'un ni l'autre. Domont, comme la plupart des communes de taille moyenne, a dû engager certaines dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise telles que l'achat de masques, de produits d'hygiène, de matériel de protection, mais ces dépenses ont été compensées par de nombreuses annulations, dans les domaines de l'animation, de la culture, de l'événementiel notamment. Le niveau d'activité des services a lui aussi baissé, en raison principalement du premier confinement. Face à cela, les recettes issues par exemple des services périscolaires ont fortement diminué en raison de la fermeture des écoles au printemps dernier. Globalement, on peut dire que les effets de la crise ont été neutralisés en 2020 et ce devrait encore être le cas sur le premier semestre de 2021.

#### Comment définir ce budget 2021 en quelques mots ?

C'est un budget de transition qui marque le début du nouveau mandat. La situation de pandémie conjuguée au recul de la période électorale a bloqué notre élan l'année dernière, notamment en matière d'investissement. Nous solidifions les bases de notre budget de fonctionnement tout en préparant les principaux projets d'investissement du mandat. C'est un budget raisonné, raisonnable et ambitieux.

#### La principale information à retenir de ce budget 2021, c'est une augmentation de la fiscalité locale, avec une hausse de + 1,64 % du taux de la taxe foncière. Bref, une augmentation des impôts locaux. C'est la fin d'une très longue période de stabilité ?

Vous avez raison de le rappeler, Domont n'avait quasiment pas touché à ses taux depuis 1997 ; ils restent aujourd'hui parmi les plus faibles de l'ensemble des communes du Val-d'Oise, soit 15,27 % (Taux communaux pour l'année 2020 des villes de même strate : Saint-Brice-sous-Forêt : 19,82 % ; Saint-Leu-la-Forêt : 19,83 % ; Vauréal : 25,85 %). Mais l'exercice a atteint ses limites et nous avons dû, cette année, réévaluer notre niveau de recettes, tout simplement parce que les années successives de hausse naturelle du coût de la vie ont fini par « consommer » nos marges de manœuvre financières. L'épargne annuelle couvrait tout juste le remboursement des emprunts, il fallait sortir de cette situation à risque et redonner un peu d'oxygène à nos finances.

Nous le faisons cette année parce que cette hausse sera très largement compensée par la disparition de la taxe d'habitation. Les contribuables domontois resteront gagnants et la Ville disposera d'un budget remis à niveau pour, à la fois, maintenir l'ensemble des services à la population et engager le programme d'investissement du mandat qui, je le rappelle, restera très raisonnable, sans projets pharaoniques.

#### Vous venez d'employer le mot « raisonnable » pour qualifier le programme d'investissement. Est-ce la fin d'une époque, celle où les collectivités locales disposaient de moyens financiers plus importants qu'aujourd'hui ?

Cette période de relative prospérité budgétaire est derrière nous. Il y a d'abord eu les fortes baisses de dotations de l'État des années 2015 à 2018 qui ont fait perdre à la commune 1 million d'euros de recettes par an. Puis la crise sanitaire qui aura une influence durable sur le potentiel fiscal des collectivités territoriales. En clair, les communes doivent désormais recentrer leurs services et leurs missions sur des fonctions plus essentielles : solidarité, sécurité, services aux familles, maîtrise de l'urbanisme, entretien du patrimoine. Les investissements de demain devront être prioritairement consacrés à l'adaptation des services existants qui couvrent déjà la plupart des besoins. L'essentiel sera de faire vivre la ville, avec raison et d'accompagner les constructions de logements qui nous sont imposées par l'État.

#### Comment y parvenir ?

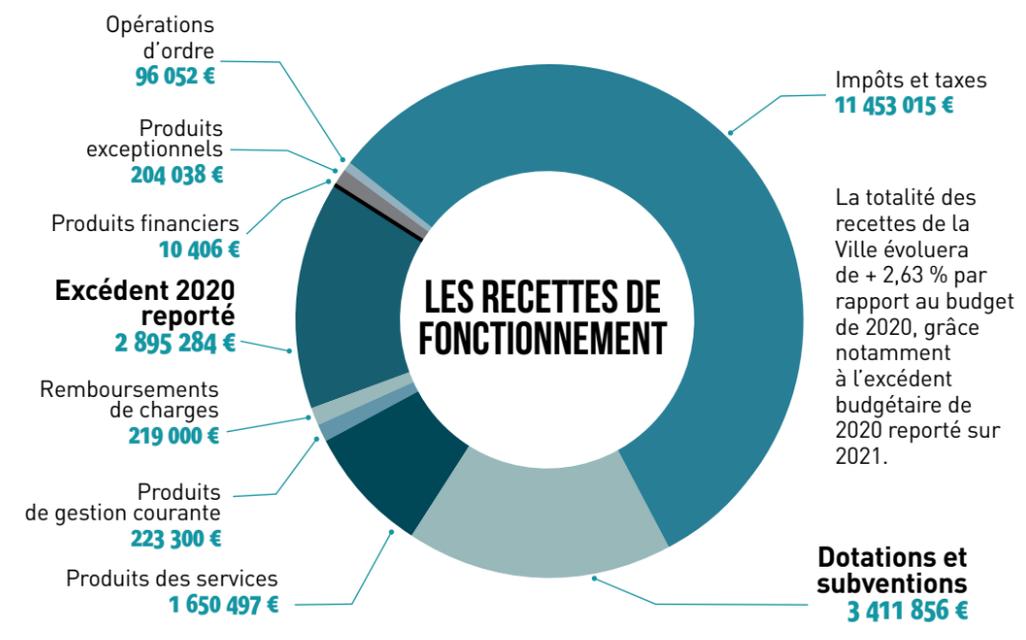
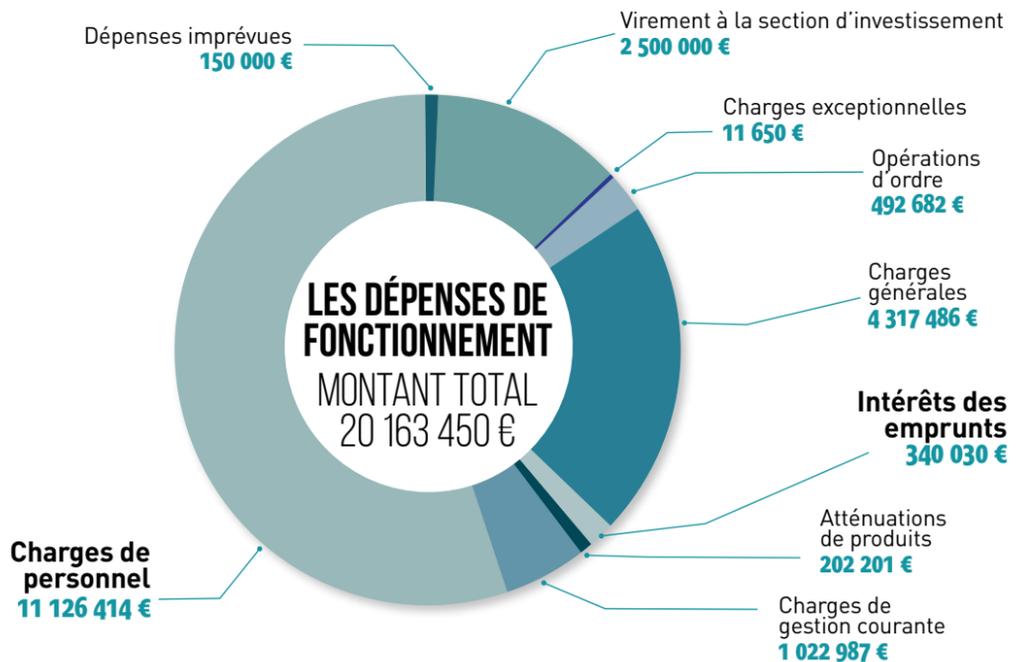
En faisant évoluer nos modes de gestion. Mon collègue Jean-Paul Deletombe, Adjoint au Maire délégué au Personnel communal vient par exemple d'effectuer un important travail sur la rationalisation des moyens des services municipaux, en lien avec les agents. Il faut pousser la réflexion pour déterminer ce qui doit être traité en interne par le personnel communal et ce qu'il sera plus efficace de déléguer à des entreprises ou prestataires extérieurs. À Domont, nous pouvons compter sur des agents communaux responsables qui font preuve d'un engagement fort et sans lesquels nous n'aurions jamais pu tenir pendant 20 ans sans augmenter les impôts.

#### Un mot enfin sur la dette de la Ville. Vous avez insisté sur ce point dans votre Rapport d'Orientation Budgétaire, pour quelle raison ?

Les emprunts ont servi à investir utilement et durablement, mais le stock de dette a atteint son niveau limite. Depuis quatre ans, nous n'avons plus emprunté et la situation s'améliore puisqu'en fin d'année, nous retrouverons un niveau conforme à la moyenne des villes de même taille. Cette stratégie financière va desserrer la pression sur nos ressources de fonctionnement qui doivent être réservées, plus que jamais, à l'action publique de proximité, aux services à la population et à l'animation de notre commune.



- **Les charges générales** : les efforts de gestion des services ont permis de réduire ce poste de dépense de - 2,09 % par rapport à 2020. Certaines renégociations de contrats ont permis de réduire les coûts d'assurances et de consommation d'énergie notamment.
- **Les charges de personnel** demeurent le principal poste de dépense. Elles évoluent de + 2,64 % par rapport à 2020.
- **Les charges de gestion courante** diminuent de - 5,68 %. Elles comprennent les subventions aux associations, au CCAS, au budget annexe du transport urbain, la contribution au service d'incendie et les indemnités des élus.
- **Le virement à la section d'investissement** provient de l'épargne de gestion constituée en 2020. Cette épargne est pour une très grande part transférée à la section d'investissement, permettant de ne pas souscrire de nouvel emprunt.



La totalité des recettes de la Ville évoluera de + 2,63 % par rapport au budget de 2020, grâce notamment à l'excédent budgétaire de 2020 reporté sur 2021.

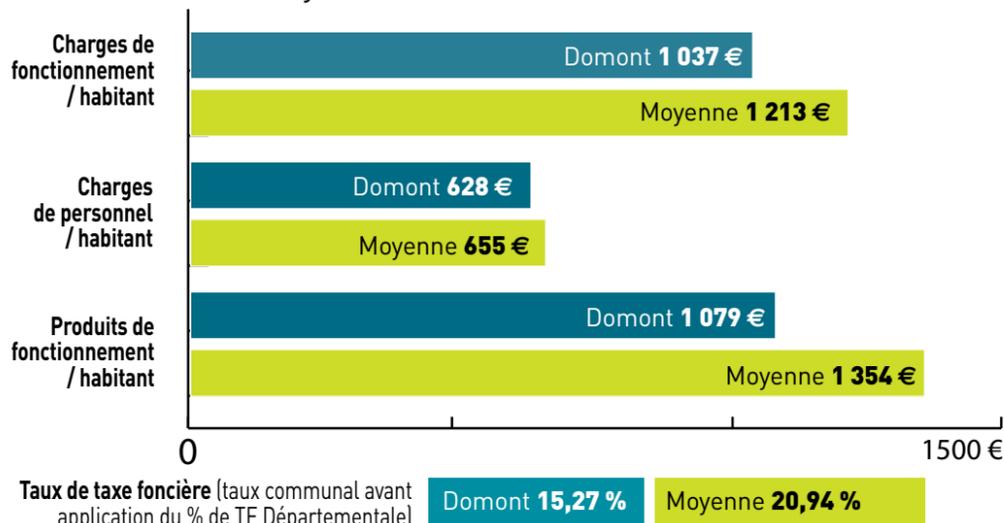
## FOCUS PAS DE NOUVEAUX EMPRUNTS EN 2021

Pour la cinquième année consécutive, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt pour financer ses investissements et c'est une bonne nouvelle. Un excédent de 2 895 284 € a pu être dégagé sur la section de fonctionnement en 2020 et réaffecté à la section d'investissement. Cette épargne de gestion représente ainsi plus de 30 % des recettes de la section d'investissement. Ainsi, le niveau global de la dette continuera de baisser en 2021. À la fin de l'année, il restera 12,9 millions d'euros à rembourser soit 818 € par habitant, contre 1 168 € fin 2018. Domont repassera sous la moyenne. Chaque année, la commune rembourse 1 241 900 € de capital sur son budget d'investissement, les intérêts (340 000 € en 2021) étant prélevés sur la section de fonctionnement.



## DOMONT, À BUDGET COMPARÉ

Niveau d'endettement, taux de fiscalité, charge de la dette, dépenses de fonctionnement : ces indicateurs financiers sont chaque année comparés aux moyennes relevées par la Direction Générale des Finances Publiques dans des villes de taille comparable. En 2021, la comparaison situe Domont légèrement en-dessous des moyennes sur les principaux indicateurs de dépenses, malgré un niveau de recettes inférieur à la moyenne.



## BUDGET À PART POUR LES TRANSPORTS

C'est une spécificité du budget de la Ville : un budget annexe de **120 000 €** est dédié au financement de la ligne de bus intra-communale Dobus.

## FISCALITÉ LOCALE : DU CHANGEMENT

Mieux vaut prévenir : les chiffres des impôts locaux 2021 vont surprendre les contribuables à l'automne prochain, car la réforme de la taxe d'habitation va profondément modifier leur répartition. Ce qu'il faut savoir :

- **La suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit et disparaîtra complètement en 2023.** Actuellement, 80 % des foyers fiscaux en sont totalement exonérés. Les 20 % de contribuables encore assujettis à cette taxe bénéficieront cette année d'un premier dégrèvement.
- **Le taux de la taxe d'habitation n'est désormais plus voté par le Conseil municipal.** Pour compenser la perte des recettes liée à la suppression de la TH, l'État prendra comme référence les produits fiscaux que chaque commune aurait dû percevoir sur la base du taux de taxe d'habitation de 2017.
- **Désormais, le Conseil municipal ne vote plus qu'un seul taux : celui des Taxes foncières.** Mais attention, celui-ci augmentera significativement sur votre prochaine feuille d'imposition puisqu'il passera de 13,63 % à 32,45 %. La réforme fiscale impose en effet d'additionner, à partir de cette année, le taux communal de la taxe foncière (15,27 %) et le taux départemental (17,18 %). En clair, la taxe foncière autrefois perçue par le Département tombera désormais dans les caisses de la Ville, ce qui permettra de compenser la disparition de la taxe d'habitation. Pas de panique, vous ne paierez pas deux fois car le prélèvement du Département va totalement disparaître de votre feuille d'impôt et tous les contribuables bénéficieront cette année de l'impact de la suppression de la taxe d'habitation. La commune sera bien loin d'en tirer profit puisque cette réforme devrait entraîner une perte de recette de l'ordre de 60 000 €, selon les premières estimations.



## COMBIEN ÇA COÛTE À LA COMMUNE ?

Quelques exemples de dépenses courantes de fonctionnement de la Ville :

<b>509 800 €</b> L'achat de denrées alimentaires, notamment pour les cantines	<b>86 500 €</b> Les factures d'eau et d'assainissement	<b>69 000 €</b> Les carburants des véhicules communaux
<b>340 000 €</b> Les subventions versées aux associations	<b>231 250 €</b> Les fournitures des services (vêtements de travail, voirie, produits d'entretien, petits équipements, fournitures administratives, fonds de prêt de la médiathèque...)	<b>36 600 €</b> Les frais de poste
<b>268 270 €</b> L'organisation des fêtes et cérémonies	<b>108 518 €</b> Les factures de gaz et de fioul	<b>56 455 €</b> Les fournitures scolaires
<b>268 250 €</b> Les factures de gaz et de fioul	<b>89 160 €</b> Les frais de télécommunication	<b>32 100 €</b> Les transports collectifs par car
<b>100 654 €</b> Les impôts et taxes payés par la Ville		<b>90 000 €</b> Les publications communales



## Les principaux investissements 2021

### VOIRIE

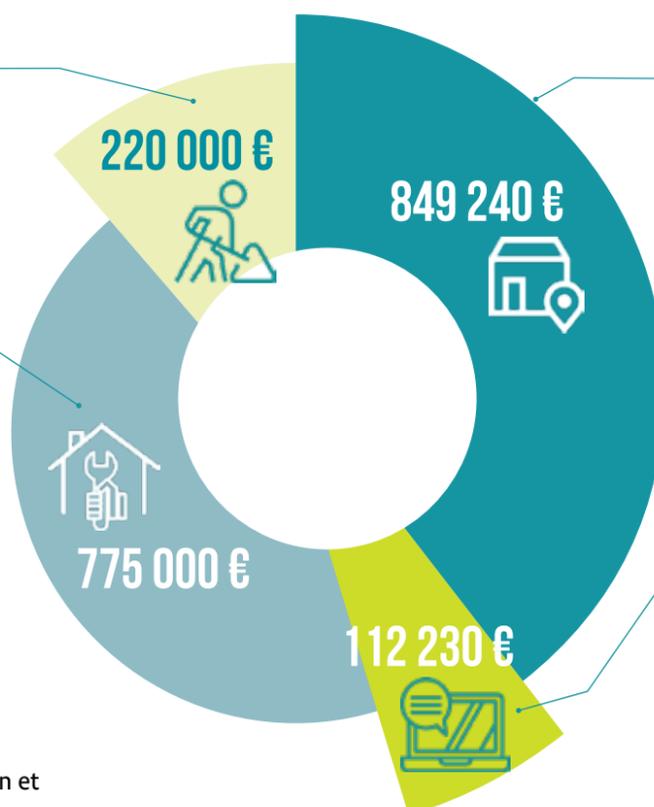
Ce budget prévoit notamment la réfection de la rue Abel Gance et de la couche de roulement de la rue Maxime Ménard. Également prévus la mise aux normes d'accessibilité d'arrêts de bus, le remplacement de mobilier urbain, l'achat de matériel et d'outillage de voirie.

### ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Principaux investissements :

- Modernisation des chaufferies, contrôle de la qualité de l'air : **147 500 €**
- Entretien des écoles : **139 000 €**
- Entretien de la cuisine centrale : **75 000 €**
- Sécurisation des écoles (visiophones, dispositifs d'alerte Vigipirate) : **111 000 €**
- Entretien de la médiathèque : **56 000 €**
- Aménagement du pôle France Services au CCAS : **50 000 €**
- Création de sanitaires extérieurs au marché : **30 000 €**
- Mise aux normes des alarmes de divers bâtiments : **20 000 €**
- Climatisation de la Maison de la Petite Enfance : **20 000 €**
- Mises aux normes d'accessibilité : **14 500 €**

Ce budget prévoit également de nombreux travaux d'entretien et de mise en conformité dans divers logements communaux.



### ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES URBANISME

- Acquisition d'une parcelle 4 rue Censier : **600 000 €**
- Acquisition du Fort de Domont : **120 000 €**
- Prémption d'un commerce 19 rue de la Mairie : **110 000 €**
- Étude environnementale/PLU : **6 240 €**

À noter qu'une fois acquis par la commune, le Fort de Domont sera cédé à la SEMIDOR qui en assurera la gestion.

### INFORMATIQUE

Ce budget prévoit l'acquisition de nouveaux logiciels, la mise à niveau des équipements informatiques des services communaux et des écoles et la modernisation des réseaux de transport de données (WiFi, Ethernet).



### INVESTISSEMENTS DIVERS

**CIMETIÈRE 45 000 €**  
(nouvelles sépultures, cavurnes, signalétique)

**SCOLAIRE 31 963 €**  
(remplacement de mobiliers, petits équipements)

## Le Domont Athlétisme fait la course contre les déchets en forêt

Samedi 27 mars, une quarantaine de membres du Domont Athlétisme ont pris part à une grande opération de nettoyage de la forêt de Montmorency. Une action éco-citoyenne qui a profité à l'ensemble des usagers.



C'est un lieu de promenade privilégié pour de nombreux habitants de Domont. Si la forêt attire par son calme et ses multiples chemins de balade, elle est malheureusement aussi victime de son succès, avec la présence de détritus par terre. Afin d'opérer un grand nettoyage de printemps aux abords des sentiers et pistes cyclables, les bénévoles du Domont Athlétisme ont participé à une grande opération de nettoyage le 27 mars.

« La forêt nous y courons, nous la choisons, nous la respectons, et nous la nettoyons », explique ainsi Didier Soavi, organisateur de cet événement, qui a également permis aux membres du club de se retrouver en pleine crise sanitaire. « Dans ces moments difficiles, ce type d'opération nous permet de garder un lien social malgré les mesures sanitaires », insiste-t-il.

### Une course contre la montre face aux déchets

Habités des sessions de running en forêt, de nombreux membres du club ont décidé de répondre présent. L'ensemble des participants, de tous les âges, s'est réuni

sur le parking du stade des Fauvettes pour un briefing, avant de composer des groupes dont la mission était de couvrir un maximum de secteurs (Château de la Chasse, Fort de Domont, étang Marie ou encore abords de la D909). La Ville était de son côté représentée par le Maire, Frédéric Bourdin, venu prêter main-forte aux bénévoles aux côtés d'Alix Lesboueyries, Jérôme Stemplewski et Tristan Lesénéchal, autres élus de la commune.

Les équipes ont ensuite pris le chemin de la forêt afin de ramasser, pendant trois heures, un maximum de déchets recyclables ou non : enjoliveurs, papiers, cartons, sacs de gravats, sacs plastiques, matériaux d'isolation, bidons, pneus... Pour ce faire, les bénévoles ont été dotés de sacs par le Sigidurs, partenaire de l'opération, et de pinces (dont huit offertes par la MAIF).

### Deux bennes de déchets ramassés

Une fois leur collecte terminée, les groupes se sont retrouvés au stade des Fauvettes pour un bilan de la matinée. Avec deux bennes pleines et une remorque, soit environ



2 tonnes de déchets, les bénévoles ont parfaitement rempli leur objectif. Les débris ont été chargés dans deux camions prêtés par la municipalité afin d'être transférés vers le Centre Technique Municipal.

À noter que plusieurs promeneurs rencontrés ont salué l'opération et souhaitent savoir comment prendre part à ce type d'initiative. N'hésitez pas à contacter Les Jardins d'Alain, association domontoise qui organise régulièrement des collectes similaires sous le nom de « Trashtag ».

## 59<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 19 mars dernier, la commune a rendu hommage aux victimes civiles et militaires des conflits d'Afrique du Nord lors de la traditionnelle cérémonie organisée au Monument aux Morts de la place de Verdun. Un événement qui a réuni élus et représentants des associations patriotiques.

Malgré un comité réduit en raison de la crise sanitaire, la municipalité a tout de même tenu à maintenir ce moment important, marqué par des dépôts de gerbes de la FNACA et de la Ville, représentée par Serge Pierre et Alix Lesboueyries, Adjointes au Maire.



## EN VISIO AVEC LE CLUB INFORMATIQUE

Poursuivre les apprentissages et entretenir le lien social. Tel est le cap que se fixe Le Club Informatique Domontois (CID) en proposant ses ateliers en visioconférence.



Les restrictions de déplacement et de rassemblement dues à la crise sanitaire ont contraint le CID à suspendre temporairement ses activités en présentiel. Mais le club a plus d'un clic dans sa poche, en organisant de nombreux ateliers en visioconférence. De la bureautique à la généalogie en passant par la vidéo et la photo, les ateliers rencontrent un vif succès, avec en moyenne une centaine de participants par semaine ! Les simulations de vol se poursuivent également dans leur environnement virtuel, pour le plus grand plaisir des apprentis pilotes. Bravo aux animateurs du CID pour leur énergie et leur investissement sans faille.

Renseignements et adhésion : ☎ 01 39 35 84 77  
contact@clubinformatiquedomont.fr  
www.clubinformatiquedomont.fr

## LES MÉTIERS DE LA DÉFENSE RECRUTENT



C'est une voie souvent oubliée. Et pourtant, les métiers de la Défense recrutent

cette année 23 000 jeunes, notamment via le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (Cirfa) de Pontoise. Découvrez-en plus sur ce secteur qui offre de nombreuses opportunités.

Plusieurs centaines de métiers et un accès possible dès 17 ans, même sans diplômes. Les trois corps de l'Armée (Terre, Marine Nationale, Air) offrent nombre d'opportunités aussi bien aux jeunes en rupture avec le système scolaire qu'aux étudiants souhaitant entamer une carrière militaire après leurs études. Avec quelque 23 000 postes à pourvoir (16 000 dans l'Armée de Terre, 4 000 dans la Marine et 3 000 dans l'Aviation), les métiers de la Défense sont plus que jamais une option intéressante pour les jeunes.

En mars, le chef du Cirfa de Pontoise a été reçu par deux élus de Domont, Marie-France Mosolo, Adjointe au Maire déléguée à l'Action sociale et Jérôme Stemplewski, Conseiller municipal délégué à la Sécurité publique, ainsi que par le conseiller Emploi de la CAPV (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), l'association AAF (Action Avenir

Formation) et la Mission Locale Vallée de Montmorency, afin de promouvoir les carrières militaires chez les jeunes et encourager les Domontois à s'informer.

**J'ai envie d'en savoir davantage avant de me décider, où me renseigner ?**

### • Auprès du Cirfa

Dans le Val-d'Oise, c'est le Cirfa de Cergy-Pontoise qui a la charge d'informer et d'orienter les potentiels candidats. Ces derniers peuvent poser toutes leurs questions et même rencontrer un recruteur pour échanger.

Cirfa de Cergy-Pontoise : Rue du Premier Dragon - 95300 Pontoise - ☎ 01 34 20 85 00. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

### • Sur internet, depuis les sites des différents corps d'armée.

Armée de terre (AdT) : [www.sengager.fr](http://www.sengager.fr)  
Marine Nationale (MN) : [www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr)  
Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) : [www.devenir-aviateur.fr](http://www.devenir-aviateur.fr)

### Je souhaite postuler, comment faire ?

Une fois votre souhait de vous engager confirmé, il vous suffit de prendre contact avec le Cirfa de Cergy-Pontoise. Certaines conditions sont toutefois nécessaires pour pouvoir postuler :

- Être âgé de 17 ans ½ à 30 ans (32 ans pour l'AdT),
- Être de nationalité française,
- Jouir de ses droits civiques,
- Avoir réalisé sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- Savoir nager.

> À noter que le permis de conduire n'est pas obligatoire (sauf pour quelques spécialités).

### Et ensuite ?

Une fois son dossier rempli, chaque jeune est convoqué pour des tests, organisés à Vincennes sur deux jours et demi. Les épreuves de sélection se composent :

- De tests de santé afin de vérifier l'aptitude à servir de l'engagé(e),
- De tests psychotechniques fondés sur la logique, l'aptitude verbale, l'arithmétique, et de tests visuels évaluant la rapidité de réaction,
- Un test d'évaluation du niveau d'anglais,
- De tests physiques comprenant des épreuves de course à pied, de squats, ainsi que de tractions (pour les hommes) ou de tirage poulie (pour les femmes).

> À noter que certains métiers peuvent demander au candidat des tests supplémentaires ou des entretiens renforcés.

Les candidats ayant satisfait aux exigences des différents tests sont étudiés en commission de sélection et retenus en fonction de leurs résultats.

Les nouvelles recrues sont logées et rémunérées par l'Armée au premier jour de leur formation.

### À savoir une fois recruté

- La disponibilité et la mobilité géographique font partie intégrante de la carrière militaire.
- Des tests physiques sont réalisés chaque année pour évaluer le maintien en condition physique des militaires. L'exigence varie selon un barème lié à l'âge.
- Il est possible de passer des concours internes tout au long de sa carrière afin de gravir les échelons et monter en grade. Ce, dans une parfaite égalité de chaque militaire.

Des compensations existent au regard des obligations précitées :

- 75 % de réduction sur les tarifs SNCF ;
- Hébergement sur base ou en régiment pour les jeunes engagés ;
- 9 semaines de congés par an ;
- L'Armée peut financer la reconversion professionnelle des militaires justifiant d'au moins 4 années d'engagement.

## La forêt de Montmorency en crise

Depuis 2015, la forêt de Montmorency est touchée par la maladie de l'encre. 500 hectares de châtaigniers sont atteints par ce champignon présent dans le sol. Pour l'éradiquer, l'Office National des Forêts (ONF) entreprend des coupes massives, en vue de replanter d'autres arbres tolérants au pathogène et plus résistants au changement climatique. Mais cette méthode inquiète plusieurs élus qui ont lancé une pétition.



Le poumon vert de la Vallée de Montmorency souffre de la maladie de l'encre. Le massif forestier est classé en crise sanitaire par le Ministère de l'Agriculture depuis l'automne 2018. L'ONF, qui gère les forêts publiques, estime que la meilleure solution est une intervention résolue pour reconstituer la forêt, c'est-à-dire des coupes rapides sur de vastes surfaces et des plantations massives. « Les impacts du changement climatique sont plus forts que prévus et c'est pour cela que nous intervenons : pour accélérer la reconstitution de la forêt de Montmorency et renforcer dès maintenant sa résilience pour l'avenir » explique Michel Béal, directeur ONF Île-de-France Ouest. Mais ce choix radical pose question sur la biodiversité et sur le devenir du paysage. Des élus ont ainsi lancé une pétition afin d'obtenir un audit indépendant et un moratoire sur les coupes massives opérées dans la forêt domaniale de Montmorency.

Le Maire, Frédéric Bourdin, soutient cette démarche de préservation et fait partie des premiers signataires. « L'entretien d'une forêt vivante comme celle de Montmorency implique des coupes. Cependant, l'argument mis en avant de la maladie de l'encre est surprenant au regard du nombre d'arbres abattus. Je respecte le travail de l'ONF mais j'estime qu'une contre-expertise est légitime » assure Frédéric Bourdin. Il va sans dire que les actions de l'ONF défigurent fortement le paysage forestier. De grands espaces sont entièrement déboisés, les sols sont abîmés par les engins et les oiseaux perdent leurs habitats. À souligner que les acteurs politiques locaux, attachés à la forêt de Montmorency, ont obtenu en décembre dernier le classement du site en « forêt de protection » ; le processus devrait aboutir en 2022. Une reconnaissance pour ce patrimoine naturel qui accueille près de 5 millions de visiteurs par an.

### LA MALADIE DE L'ENCRE, C'EST QUOI ?

Identifié depuis de nombreuses années par les scientifiques de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), ce pathogène microscopique est présent dans la terre et se propage d'arbre en arbre dans l'eau du sol. Favorisé par le changement climatique, il se développe dans les racines des châtaigniers, s'en nourrit, ce qui provoque leurs nécroses puis leur dépérissement général. La situation est préoccupante, d'autant que le châtaignier représente la deuxième essence forestière la plus représentée en Île-de-France après le chêne. À ce jour, il n'y a pas de remède pour lutter contre la maladie de l'encre.

Pétition sur [www.change.org](http://www.change.org)

## Aménageons ensemble notre territoire de demain !

Face à l'urgence climatique, la France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. Ces objectifs, définis dans la Loi Énergie-Climat, visent à limiter le réchauffement de la planète à 2°C. Pour répondre à ces enjeux, l'agglomération Plaine Vallée élabore son projet territorial de développement durable, appelé Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

### LE PCAET ? C'EST QUOI ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification stratégique et opérationnel des collectivités territoriales pour atténuer l'impact du changement climatique sur leur territoire, notamment en développant les énergies renouvelables, l'écomobilité, en améliorant la qualité de l'air, la maîtrise des consommations énergétiques ainsi que la gestion des déchets.

Le PCAET se découpe en plusieurs volets : un diagnostic territorial pour estimer et analyser les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur le territoire, une stratégie territoriale pour fixer des objectifs en réponse aux enjeux soulevés par le diagnostic et un programme d'actions pour répondre concrètement à ces objectifs. En parallèle, le PCAET fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation tout au long du processus pour mesurer l'impact présent et futur des différentes actions menées sur le territoire.

### PAR QUI ?

C'est aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de + de 20000 habitants, à l'instar de Plaine Vallée, qu'il appartient de coordonner la transition énergétique à l'échelle de leur territoire. Mais le PCAET est avant tout une démarche transversale et concertée qui mobilise tous les acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, élus...) afin de proposer des actions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique et encourager le territoire à être plus résilient !



### DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL !

Pour lutter contre le dérèglement climatique et encourager le territoire à être plus résilient, Plaine Vallée élabore un projet de développement durable pour les 18 communes de l'agglomération.

Écomobilité, rénovation énergétique, énergies renouvelables, protection des ressources et des espaces naturels, biodiversité, réduction des déchets... Faites connaître vos priorités en répondant au questionnaire en ligne !

Cela permettra à l'agglomération de consolider le diagnostic du territoire avant de réaliser avec les acteurs locaux (élus, partenaires, citoyens...) un programme d'actions concret pour endiguer le réchauffement climatique et préserver notre cadre de vie.

Enquête en ligne dès le 1<sup>er</sup> mai : [www.agglo-plainevallee.fr/plan-climat](http://www.agglo-plainevallee.fr/plan-climat)



## COLLECTE DES VÉGÉTAUX : LES BONNES PRATIQUES

### Présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié « déchets végétaux » ou en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia.)

### Valorisation

Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, suivent le même parcours. Ils sont acheminés sur une plate-forme de

compostage où ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois). Le compost obtenu est ensuite vendu aux professionnels et particuliers.

D'avril à juin, la collecte des végétaux prend chaque semaine à Domont le mardi matin.

Pensez à sortir le bac la veille au soir. Toutes les dates sur [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)



Autocollant à coller sur le couvercle et la face avant du bac

### SONT ACCEPTÉS :



Herbes coupées, feuilles, fleurs...



Branchages



Branches, souches, troncs, inférieur à Ø10 cm

### SONT REFUSÉS :



Sacs plastiques



Ordures ménagères



Gravats, ciment, cailloux, tuiles, terre et sable



Branchages, souches, troncs supérieurs à Ø10 cm

### PENSEZ AU :



Vous pouvez pratiquer le compostage à domicile ou en pied d'immeuble

## À l'école, des protocoles stricts pour la sécurité des enfants

Depuis le début de l'année, la Ville et les établissements scolaires se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires imposés par le ministère de l'Éducation nationale. Entrées et sorties, temps scolaires et périscolaires... Zoom sur les mesures instaurées dans les écoles de la commune avant leur fermeture le 5 avril dernier.



### Entrées et sorties : limiter les brassages

Afin d'éviter le plus possible aux familles et aux enfants de se croiser le matin, le midi et le soir, les écoles de Domont ont instauré un système de roulement par niveau pour les entrées et sorties. À l'école Pierre Brossolette, les élèves entrent ainsi par la même grille, mais à des heures différentes selon leur âge. L'établissement a également décidé d'utiliser quatre sorties afin de faciliter le départ des écoliers en fin de journée. L'école Jean Moulin a elle décidé d'utiliser trois entrées et sorties différentes pour permettre à ses élèves de moins se croiser. Le groupe scolaire du Trou Normand, enfin, a séparé les entrées et les sorties des écoles Charles de Gaulle et Gabriel Péri. Les jeunes entrent et sortent par la cour de récréation de leur établissement. Il est demandé aux parents de rester derrière les grilles une fois leur enfant déposé.

### En classe ou en récréation : les gestes barrières respectés

Pendant les heures de classe, les écoliers suivent les cours masqués, tout comme leurs enseignants et encadrants. Les établissements sont équipés en gel hydroalcoolique afin de permettre aux enfants de se désinfecter les mains. Une aération régulière des salles de classe a également été mise en œuvre.



En récréation, le brassage des élèves est fortement limité grâce à plusieurs mesures. Chaque école a élaboré un système de roulement permettant aux classes de ne pas prendre leur pause en même temps. L'ensemble des cours de récréation a également été doté de barrières ou plots afin de délimiter des espaces par niveau. Des zones aussi utilisées le midi, lorsque les demi-pensionnaires attendent leur tour pour déjeuner. Si un cas de COVID-19 est avéré, les services techniques désinfectent systématiquement les classes et les locaux.

### À la cantine : hygiène maximale et brassage minimal

C'est l'un des points sensibles en période de crise sanitaire. La Ville et les écoles ne laissent rien au hasard lors des heures de restauration. Rappelons que l'ensemble des repas est préparé par les équipes de la cuisine centrale de Domont dans le plus strict respect des mesures d'hygiène. Déjà doté d'un très haut

### LE MOT DE L'ÉLUE

**Françoise MULLER,**  
Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à la restauration



« La mise en place des protocoles sanitaires dans les écoles de manière optimale est rendue possible par le très bon partenariat entre écoles et Mairie. Malgré les difficultés engendrées par le respect des mesures imposées, les directeurs et directrices font preuve de compréhension. Je tiens également à saluer les animateurs et le personnel de restauration, qui fournissent un travail précieux en faveur de la sécurité des élèves. »

niveau d'exigence sanitaire en temps normal, le service a encore renforcé sa vigilance avec l'ajout de nouveaux produits virucides pour la désinfection.

Afin de permettre aux 700 élèves d'élémentaire, auxquels s'ajoutent 450 maternels, de manger dans des conditions optimales de distanciation, l'ensemble des points de restauration ont étendu leur amplitude horaire afin d'accueillir des groupes de 50 à 60 enfants. L'encadrement est effectué par les animateurs de la commune (masqués et gantés), qui se chargent de la désinfection systématique du mobilier et des plateaux. Les élèves sont servis à table par le personnel de cantine. Un travail extrêmement fastidieux pour les équipes.

Au restaurant scolaire du Trou Normand, où passent chaque midi les élèves des écoles Gabriel Péri et Charles de Gaulle, deux services d'une heure, un pour chaque éta-

blissement, sont en place. À chaque fois, les écoliers déjeunent par classe ou niveau selon trois groupes distincts. Les entrées et sorties se font par trois points différents. Chaque groupe dispose de son propre espace de restauration, systématiquement désinfecté avant l'arrivée d'un autre groupe.

Même système du côté des écoles Pierre Brossolette et Jean Moulin qui accueillent respectivement 190 et 200 enfants chaque midi sur trois et quatre services.

### Temps périscolaire

Lors de l'accueil du matin et de l'étude du soir, ainsi que le mercredi, les enfants sont accueillis par les animateurs et séparés selon leur âge dans différentes salles.

Les équipes se chargent de désinfecter l'ensemble du mobilier et des objets utilisés par les élèves.

### LES MESURES VIGIPIRATE TOUJOURS EN VIGUEUR

L'organisation sanitaire est rendue d'autant plus complexe qu'elle vient en parallèle d'autres mesures prises dans le cadre du plan Vigipirate afin de garantir la sécurité des élèves et personnels des écoles. L'accès aux établissements se fait ainsi à des horaires précis au moment des entrées et sorties de classe, le matin, le midi et le soir. En dehors de ces créneaux, les grilles restent fermées au public.



### COVID-19 : MESURES ET VACCINATION

**Mercredi 31 mars, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles mesures de freinage de la COVID-19.**

Depuis le samedi 3 avril et pour 4 semaines, les mesures déjà en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 kilomètres du domicile sauf motif impérieux ou professionnel
- pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux
- couvre-feu entre 19h et 6h
- commerces fermés selon la liste déjà définie
- télétravail systématique

**Concernant l'éducation des enfants, le calendrier scolaire a été adapté. Rappel des dates-clés :**

- **5 avril** : Les écoles, collèges et lycées ont fait cours à distance.
- **12 avril** : Toutes les zones ont deux semaines de vacances simultanées.
- **26 avril** : Les maternelles et les primaires retournent en classe. En revanche, les collégiens et les lycéens suivent les cours en distanciel.
- **3 mai** : Les collégiens et les lycéens reprennent les cours dans les établissements, le cas échéant avec des jauges adaptées.

Si les écoles et les crèches doivent fermer, un service d'accueil est mis en place pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

### Accélération de la campagne de vaccination

Dès le 24 mars, les inscriptions aux centres de vaccination ont été étendues aux plus de 70 ans. Sont éligibles également, les professionnels de la santé (répertoriés dans la liste établie

par le Ministère des Solidarités et de la Santé), les personnes atteintes de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID-19 (quel que soit leur âge) et les personnes âgées de 50 à 54 ans avec comorbidités à risque de forme grave de COVID-19.

**Prochaines étapes de la vaccination dans les centres annoncées par Emmanuel Macron :**

- **À partir du 16 avril** : les plus de 60 ans
- **À partir du 15 mai** : les plus de 50 ans
- **À partir de la mi-juin** : ouverte aux moins de 50 ans

Les 3 centres de vaccination territoriaux, choisis par l'Agence Régionale de Santé, se situent à Saint-Brice-sous-Forêt (privilégié pour les Domontois), Montmorency et Enghien-les-Bains. À Saint-Brice, 1 100 doses en moyenne sont administrées sur les 3 jours hebdomadaires d'ouverture ! Les vaccins injectés proviennent des laboratoires PFIZER et MODERNA. Les rendez-vous se prennent sur la plateforme Keldoc.com. Un numéro a été mis en place par la Ville pour pouvoir inscrire les patients sur liste d'attente vers les centres : ☎ 01 39 35 55 10. La vaccination est gratuite et non-obligatoire. Depuis le 12 avril, les personnes de plus de 55 ans peuvent se faire vacciner chez leur médecin traitant, le médecin du travail, en pharmacie ou en cabinet infirmier.

**Informations sur la vaccination en Île-de-France sur [www.iledefrance.ars.sante.fr](http://www.iledefrance.ars.sante.fr)**  
**[www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html](http://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html)**

### Le conseil sécurité...

### Du personnel pour sécuriser les écoles

Ce sont les anges gardiens des écoliers et de leur famille. Chaque jour, cinq agents sécurisent des passages piétons situés à proximité des écoles de la commune. Surnommés « papas écoles » et « mamans écoles », ces surveillants dépendent de la Police municipale.

À l'origine, les postes de surveillants de points d'école ont été créés pour remplacer la Police municipale de la commune à la sortie des établissements, afin que celle-ci se consacre à d'autres missions de sécurité. Aujourd'hui, ce sont 5 femmes qui remplissent cette fonction à Domont. Équipées d'un gilet réfléchissant et d'un petit panneau « STOP », elles se chargent de faire traverser les écoliers et écolières quatre fois par jour, aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires, pendant 30 minutes, quatre fois par semaine.

En positionnant ces mamans écoles sur le passage piéton de l'école Jean Moulin, devant les Tournesols, à la sortie de l'école Pierre Brossolette, rue de l'Indépendance et rue André Nouet, la Ville a tenu à couvrir tous les axes les plus empruntés par les jeunes élèves. Durant leur fonction sur leur point école, le service de la Police municipale continue de patrouiller aux abords des groupes scolaires, du lycée et du collège.

### Faites preuve de civisme

Dans tous les cas, n'oubliez pas que ces personnes sont présentes pour protéger les enfants. Que vous soyez piéton ou automobiliste, il est très important de respecter leur travail et de faire preuve de patience, que ce soit en attendant l'autorisation pour traverser ou en ne forçant pas le passage en voiture. Si vous êtes parents, prenez soin de bien emprunter les passages piétons avec vos enfants. En effet, s'il est de la responsabilité des mamans écoles de sécuriser certains endroits prévus pour aller d'un côté à l'autre

de la chaussée, un accident qui surviendrait en dehors de leur zone d'action ne pourrait pas leur être imputé.

### La Police municipale recrute

Souvent pères/mères au foyer ou proches de la retraite, ces agents sont recrutés par voie contractuelle, pour une durée d'un an renouvelable, et rémunérés à la vacation. En vue de la rentrée 2021-2022, la Police municipale recherche une nouvelle recrue afin de remplacer l'une des mamans écoles qui tirera sa révérence dans quelques semaines. Le poste est aussi bien ouvert aux femmes qu'aux hommes. En raison des contraintes de la mission, les candidats doivent toutefois respecter un certain nombre de critères.

L'âge limite est ainsi fixé à 67 ans. Il est également nécessaire d'être en bonne condition physique, une présence étant demandée aussi bien au cœur de l'hiver qu'en période de grande chaleur. Et bien entendu, la ponctualité est une condition *sine qua non* pour pouvoir prétendre sécuriser des écoles à heure fixe. La bienveillance et la patience sont également essentielles.

**Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à déposer votre CV en mairie ou directement auprès du poste de Police municipale, 66 rue du Chemin Vert.**

**Renseignements : ☎ 01 30 11 81 33**



## Le Centre Georges Brassens donne une nouvelle impulsion aux pratiques artistiques de ses jeunes

Afin d'ouvrir ses jeunes à de nouvelles pratiques et les encourager à s'investir dans des projets, le Centre Social et Culturel Domontois Georges Brassens propose à ses adhérents de 10 à 25 ans de nouvelles expériences artistiques.

Une nouvelle dynamique pour la politique Jeunesse du Centre Georges Brassens. La structure, fréquentée par de nombreux Domontois, a engagé un vaste chantier afin de dynamiser ses pratiques artistiques auprès des jeunes.

Pour ce faire, le centre peut compter sur son équipe d'animateurs passionnés et engagés autour des arts scéniques : la danse, le cirque, le théâtre et le chant. Le projet vise désormais à croiser ces disciplines et à rapprocher les jeunes autour de projets communs.

Grâce à son partenariat avec la CAF dans le cadre d'une prestation de service jeunesse, le centre vient de recruter Fabienne comme nouvelle animatrice socioculturelle et jeunesse. « Je viens en renfort de ma collègue Margaux, qui animait déjà la commission Jeunesse en plus de la gestion de l'école de cirque », explique-t-elle. Le binôme aura la mission d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques.

### La commission Jeunesse élargie à plus de pratiques

Cette nouvelle dynamique s'appuie sur sa commission Jeunesse créée en 2017. Elle regroupe actuellement et principalement des adhérents des ateliers cirque. Ces derniers s'investissent bénévolement dans des actions, comme le carnaval, le Noël solidaire de Brassens, le Festival International du Cirque du Val-d'Oise ou le forum des associations. L'objectif est désormais de la faire évoluer, en créant un groupe de volontaires, issus cette fois de différentes disciplines, souhaitant s'investir et proposer un projet original, commun et multidisciplinaire, d'ici 2022. « Tout d'abord, nous voulons permettre à ces jeunes, qui ne se croisent que très rarement, de se rencontrer au printemps afin d'échanger, puis de se présenter mutuellement leurs pratiques artistiques », confie Fabienne.

« Nous avons prévu l'intervention de trois ou quatre artistes professionnels différents, en cirque, danse et théâtre, tout au long de la saison 2021-2022 ainsi que des sorties culturelles », précise Fabienne.

### Des partenariats pour une autre ouverture artistique des jeunes

L'association saura, d'ici juin, si elle est retenue dans le cadre de l'appel à projets du « Fond d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles des Amateurs » du ministère de la Culture. Le centre s'est entouré de partenaires reconnus, notamment de la Fabrique des Possibles, lieu de résidence et de recherche sur le mouvement, installé au Moulin de Pierre, lieu historique du cirque dans l'Oise, ainsi que des réseaux CirquÉvolution ou encore Escales Danse... « Nous avons prévu l'intervention de trois ou quatre artistes professionnels différents, en cirque, danse et théâtre, tout au long de la saison 2021-2022 ainsi que des sorties culturelles », précise Fabienne.



Fabienne et Margaux travailleront en binôme afin de donner une nouvelle dynamique aux pratiques artistiques des jeunes.



## Les collégiens sensibilisés aux questions de citoyenneté et de défense

Le 2 mars, une classe de 3<sup>ème</sup> du collège Aristide Briand a participé à une journée de sensibilisation sur la citoyenneté et les enjeux de la défense animée par le Centre du service national et de la jeunesse de Versailles (CSNJV). Une ouverture ludique par le jeu à différentes thématiques en lien avec les armées.

Une journée pour renforcer le lien entre armée et adolescents. Début mars, des élèves de troisième du collège Aristide Briand ont participé à une action originale portée par le CSNJ de Versailles (qui organise au quotidien les Journées de Défense et de la Citoyenneté ou « JDC »), en partenariat avec l'Éducation nationale. Une initiative qui ne s'adressait toutefois pas à n'importe quelle classe de 3<sup>ème</sup> de l'établissement, puisque la section retenue a la particularité d'être une classe défense et sécurité globale (CDSG). C'est-à-dire que ces élèves ont été davantage sensibilisés à ces deux questions par l'un de leurs enseignants dans le cadre de leur cursus scolaire.

### Le jeu comme moyen de comprendre

Pour faire passer son message, le CSNJV a opté pour une méthode originale en privilégiant le jeu. Sur place, les jeunes ont été répartis en trois groupes, encadrés par des militaires et des civils de la Défense travaillant pour le ministère des Armées. En ouverture de la journée, les adolescents ont ainsi pu découvrir le jeu « Décision défense » en petits groupes. Un plateau géant a accueilli les élèves pour une initiation fictive à un conseil de défense militaire, aussi ludique qu'instructif. Ici, ce sont bien les collégiens qui réfléchissaient aux décisions à prendre afin de faire face à différentes menaces (terroristes, écologiques...) sur une carte géante du monde reprenant les zones d'intérêt politique.

L'occasion pour eux de découvrir les moyens d'action dont dispose la France, les différentes bases militaires et la manière dont se décident les actions menées par notre pays à l'étranger. « Les jeunes devaient jouer ensemble, contre le jeu », explique le Second-Maître Benjamin, qui a pris en charge l'un des trois groupes.

### Devoir de mémoire et culture générale

L'après-midi, les élèves ont pris part à deux autres modules. Avec « Explique-moi une cérémonie », un autre jeu de plateau créé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ils ont pu se projeter sur la place d'armes d'un village, devant son monument aux morts. Le but : découvrir tout le protocole des cérémonies commémoratives. « Le jeu permet de simuler une cérémonie, afin que les jeunes découvrent, par exemple, quelle autorité intervient à quel moment », détaille le Second-Maître Benjamin. Une simulation qui s'inscrit pleinement dans le devoir de mémoire et sera, dans le futur, proposée pendant la journée défense et mémoire nationales du Service National Universel. Dernier défi pour les jeunes : tester leurs connaissances sous la forme d'un grand jeu de l'oie. Chaque case correspondait à une question et à un grade militaire. L'objectif était simple : graver tous les échelons en trouvant les bonnes réponses et en réussissant à passer de case en case. Une manière de découvrir les grades militaires et les médailles.

## LES ÉCOLIERS INITIÉS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les lundi 29 et mardi 30 mars, les élèves de l'école élémentaire Jean Moulin ont reçu la visite d'un CRS en civil venu les sensibiliser à la sécurité routière. Durant un peu moins d'une heure, 12 groupes ont bénéficié de conseils sur les bonnes pratiques à adopter en voiture, dans le bus ou sur la voie publique. Des thèmes qui variaient selon leur âge. Une bonne manière de pointer certaines mauvaises habitudes, comme le fait de laisser un enfant de moins de 10 ans s'asseoir à l'avant. Grâce aux tableaux numériques interactifs présents dans les salles, l'intervenant a présenté aux enfants le site Mobilipass, déployé par la Prévention routière à destination des 6 - 10 ans. Une plateforme à laquelle les jeunes ont été invités à se connecter depuis chez eux pour approfondir leurs connaissances. Des opérations similaires sont prévues chaque année afin de permettre aux petits Domontois de découvrir l'ensemble des thèmes. À terme, le souhait serait de permettre aux CM2 de bénéficier d'un module à vélo.



## LA VILLE RECRUTE...

- Des animateurs(trices) ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour le service enfance.
- Un jardinier, pour les services techniques.

Si vous êtes intéressé(e), consultez les annonces dans leur intégralité sur le site de la Ville [www.domont.fr](http://www.domont.fr)

### Adressez votre candidature à :

**Monsieur le Maire**  
47 rue de la Mairie - BP 40001  
95331 Domont Cedex  
ou [grh@domont.fr](mailto:grh@domont.fr)



## Hommage : Paul Chamillard, un an déjà

Il y a tout juste un an, le 8 avril 2020, Paul Chamillard nous quittait à l'âge de 90 ans. Il était connu de très nombreux habitants pour son formidable engagement associatif dans la commune en faveur de la pratique du rugby. Si à l'époque, la Ville n'avait pas pu lui rendre hommage, faute d'édition de votre magazine en raison du confinement, ce numéro d'avril 2021 est l'occasion de saluer la mémoire de celui qui fut, pendant plus de 40 ans, l'un des piliers du Stade Domontois Rugby Club. Surnommé affectueusement « Tonton » par l'ensemble des joueurs et bénévoles de ce club qu'il avait rejoint quelques années seulement après sa création, il était connu pour sa gentillesse, sa grande générosité, et une haute idée de la valeur éducative de ce sport. Une émotion qui a traversé l'ensemble des générations, tant l'ancien dirigeant a œuvré auprès des joueurs, jeunes et moins jeunes, du SDRC. Pour saluer son investissement bénévole, Paul Chamillard avait reçu en 2002 une médaille de l'Office Municipal du Sport de Domont.

## ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS : DÉCLAREZ-LE !



### Vous êtes victime d'un accident corporel ou d'une agression ?

C'est ce que l'on appelle un « accident causé par un tiers » qui doit être déclaré à l'Assurance Maladie du Val-d'Oise afin de réclamer à l'assureur de la personne responsable le remboursement de vos dépenses de santé liées à l'accident. La CPAM pourra ainsi s'associer à vos démarches contre le tiers responsable (particulier, entreprise ou administration) ou sa compagnie d'assurance.

### Quel impact sur vos remboursements ?

Cette démarche n'occasionne pas de changement dans le remboursement des soins, ni dans le versement des indemnités journalières s'il y a un arrêt de travail. La prise en charge habituelle est appliquée.

### L'accident causé par un tiers en quelques chiffres :

- En 2020, 14 millions d'euros ont été récupérés par l'Assurance Maladie.
- 300 000 € de plus que l'année précédente. Cette somme pourrait être encore plus importante si tous les accidents causés par un tiers étaient déclarés.

### Comment déclarer l'accident ?

- De façon simplifiée et rapide, en remplissant le formulaire en ligne sur le site [onmablesse.fr](http://onmablesse.fr)
- Par téléphone au 3646
- Par mail via votre compte ameli dans la rubrique « Mes démarches »
- Par courrier à la CPAM

Toutes les informations sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) dans la rubrique dédiée  
2 rue des Chauffours - 95017 Cergy  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) - ☎ 36 46  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30 (appel gratuit)

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE JUIN 2021

Les élections départementales et régionales devraient avoir lieu en juin 2021 ; les dates restent à définir par le Gouvernement en fonction de l'évolution sanitaire. Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales.

### Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par [service-public.fr](http://service-public.fr) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 et les pièces exigées.

### Quelles sont les pièces à fournir ?

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné (en ligne sur le site de la Ville) ;
- Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (hors facture de téléphone portable et hors quittance manuscrite).

> Se référer à la liste détaillée sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Comment interroger sa situation électorale ?

Chaque électeur peut accéder au service d'interrogation de sa situation électo-

rale (ISE) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Cette nouvelle procédure repose sur le contenu du répertoire électoral unique (REU), tenu par l'Insee, et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019. Ce service contribue à la simplification de la gestion des listes électorales et facilite l'exercice du droit de vote de chaque électeur y compris après un changement de résidence.

Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle, n'hésitez pas à contacter le service élections de la mairie.

☎ 01 39 35 55 00  
[www.ville-domont.fr/Vie-pratique/Etat-civil](http://www.ville-domont.fr/Vie-pratique/Etat-civil)



**DOMONT** médiathèque

### Ouverture d'une GRAINOTHÈQUE

À VOS JARDINS ET POTAGERS !

Troquez librement vos graines de fruits, légumes ou fleurs contre de nouvelles variétés

66, avenue Jean Jaurès  
☎ 01 74 04 23 62 - [www.domont.fr](http://www.domont.fr)

**DOMONT**

### UNE "GIVE BOX" AU SMJ

Une « Give Box » c'est quoi ?

Une « Give Box » est un lieu d'échange et de partage où vous pouvez déposer des objets que vous n'utilisez plus, prendre des objets que vous souhaitez, sans obligation de réciprocité.

Le principe est aussi d'offrir une seconde vie à vos objets et de favoriser un comportement éco-responsable et solidaire.

Quels objets ?

Enfance MÉTIERS LOISIRS SPORT Jeunesse

CET ESPACE EST LE VÔTRE OUVERT À TOUTES ET TOUS DE MAI À JUIN DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H30

Service Municipal Jeunesse / 83 rue Antoine Briand 95330 Domont / ☎ 14 04 23 50

**DOMONT**

### Un objet perdu dans la ville ?

Contactez la Police municipale  
☎ 01 74 04 23 62

REGISTRE DES OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

**DOMONT**

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUTE LA VILLE

Sur arrêté préfectoral dans tout l'espace public pour les personnes de 11 ans et plus.

En cas de non-respect : 135 € d'amende

**Sigidurs** LE SIGIDURS TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

COLLECTE DES DÉCHETS RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES LIVRAISON DES BACS ADMINISTRATION

À 100 %

Pour être informé de l'actualité : [Facebook](https://www.facebook.com/sigidurs) [Instagram](https://www.instagram.com/sigidurs) [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

## LES CONSEILS DE L'AVOCATE



### NEUTRALITÉ FISCALE POUR LES AIDES D'URGENCE

Pour faire face à la crise du COVID-19, il a été mis en place une série d'aides (fonds de solidarité, aides exceptionnelles de l'URSSAF, indemnité perte de gains...) pour soutenir les personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique impactée par les conséquences financières et sociales de la propagation du virus et par les mesures prises pour en limiter la propagation.

Ces aides d'urgence liées à la crise sanitaire perçues en 2020 ne sont pas imposables.

Ainsi, les travailleurs indépendants qui ont reçu des aides financières ne doivent pas les déclarer. Cela concerne notamment les artisans-commerçants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs.

Par ailleurs, les allocations versées par l'employeur au titre du télétravail à domicile en 2020 seront exonérées d'impôt sur le revenu.

L'exonération s'applique aux différentes formes d'allocations versées par l'employeur couvrant des frais de télétravail à domicile : il peut s'agir d'indemnités, de remboursements forfaitaires ou de remboursements de frais réels. Concernant les allocations forfaitaires, elles seront exonérées dans la limite de 2,50 € par jour de télétravail, soit une exonération de 50 € pour un mois comprenant 20 jours de télétravail, dans la limite annuelle de 550 €.

Pour les salariés ayant opté pour la déduction en frais réels, les frais engagés liés à leur activité en télétravail pourront également être déduits à hauteur des montants ci-dessus indiqués. Le salarié contribuable conserve la possibilité de les déduire pour leur montant exact si cela est plus favorable.

### Me FERREIRA PITON

Les permanences gratuites des avocats se tiennent au CCAS  
18 rue de la Mairie  
les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois.  
☎ 01 34 39 19 00

**Le Domontois Domontois Domontois**

Vous ne recevez pas votre journal municipal

**Le Domontois**

n'hésitez pas à le signaler au

N° Vert 0 800 071 250

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## CARNET

### Naissances

Eline Belkacemi, Elsa Berquier, Télio Delacroix, Gaye-Bakary Diabira, Mia Diaw, Emily John, Ella Malka, Mia Relmy, Horacio Ribeiro Leite.

### Mariages

Franck Maurice et Sandrine Deat, Jean Perchulin et Lise Fossey.

### Décès

Jean-Marie Bouvry, Monique Calmels épouse Cancé, Roland Jacomino, Léon Kopania, Muguette Reverre épouse Monseur.



**LE DOMONTOIS**

Mensuel d'informations locales et municipales de Domont

Mairie de Domont - BP 40001  
47 rue de la Mairie 95331 Domont Cedex

Directeur de la publication : Frédéric Bourdin

Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation : Agence RDVA - Domont (S. Briançon, A. Porcu) Service Communication - ☎ 39 35 55 04

Impression : RAS - 6 avenue des Tissonvilliers 95400 Villiers-le-Bel Tirage : 8 500 exemplaires - Dépôt légal : avril 2021

**DOMONT**